

Conciliation famille et profession: nous allons de l'avant!

Il y a un an exactement, la communauté de négociation des associations du personnel de la Confédération lançait la campagne pour la conciliation des vies professionnelle et familiale, ciblée sur huit exigences issues des résultats d'un sondage. L'enquête a révélé que le personnel fédéral considère comme préoccupations prioritaires la possibilité de travailler depuis la maison, la reconnaissance comme temps de travail du travail effectué pendant le trajet pour se rendre au travail, ainsi que le droit de revenir à l'ancien taux d'activité en cas de devoir de garde d'enfants. Un congé de quatre mois pour s'occuper d'un membre de la famille malade a aussi été demandé.

Le congé pour s'occuper d'un membre de la famille malade sera probablement bientôt intégré dans la «Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches». La nouvelle loi régleme la continuation de versement du salaire lors d'absences de courte durée, et crée un congé payé pour les parents d'enfants gravement malades ou accidentés. Le 22 mai 2019, le Conseil fédéral a transmis le message au parlement. Notre demande a donc été partiellement satisfaite.

Discussions avec l'administration fédérale

La liste des revendications a été remise au CF Ueli Maurer, plus haut responsable du personnel, en novembre 2018 lors d'une manifestation publique à Berne, à laquelle divers représentants du secteur privé ont participé. Ce printemps, nous avons discuté de notre liste de revendications avec la cheffe de l'OFPER. Notre objectif était de régler les principales exigences de manière contraignante, c'est-à-dire de les ancrer dans l'ordonnance sur le personnel de la Confédération. La cheffe de l'OFPER a estimé que des instruments existaient déjà pour le travail à domicile ainsi que pour la reconnaissance du travail effectué sur le chemin du travail. Des solutions à l'amiable pourraient être trouvées lors des discussions entre supérieurs hiérarchiques et employés. Pour le droit de revenir à l'ancien taux d'activité, un modèle le garantissant dans un certain délai est à l'étude et doit être inclus dans la prochaine révision de l'OPers.

Succès des associations de personnel

Dans l'ensemble, la CNPC est satisfaite des résultats obtenus. Les exigences ont remis au premier plan l'importante question de la conciliation. La manifestation publique de l'automne 2018 a montré que rien ne peut être reproché à l'administration fédérale, mais qu'elle a une marge d'amélioration. Avec le possible ancrage d'un droit de revenir à l'ancien taux d'activité, l'administration fédérale peut jouer un rôle pionnier au sein des administrations publiques, grâce aux associations du personnel actives Garanto, APC, SSP et APfedpol.

L'AFD est ouverte au temps partiel et aux modèles de temps partiel, comme le montre l'interview avec une experte des douanes pratiquant le jobsharing (cf. p.2). C'est le Cgfr qui a probablement le plus de retard à rattraper. La conciliation des vies professionnelle et familiale en cas d'horaires de travail très irréguliers constitue un défi particulier, comme l'écrit un membre. Dans le prochain numéro, nous voulons observer hors des sentiers battus comment les corps de police des pays voisins traitent le problème de la conciliation. Nous présenterons aussi un modèle exemplaire de la Région I.

Heidi Rebsamen, secrétaire centrale